



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et la Chine

Berne, 28.11.2013 - La 12e session du dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et la Chine a eu lieu du 25 au 27 novembre à Pékin. Les discussions, qui se sont déroulées dans un climat ouvert et constructif, ont porté sur le système judiciaire et l'exécution des peines, les mécanismes internationaux dans le domaine des droits de l'homme, la problématique des droits de l'homme dans l'économie et les droits des minorités. En outre, les entretiens ont également permis d'évoquer la coopération technique dans le domaine de la promotion des droits de l'homme ainsi que des projets concrets.

Le dialogue sur les droits de l'homme que la Suisse et la Chine mènent depuis 1991 a pour but d'améliorer durablement la protection des droits de l'homme, de renforcer l'état de droit et, dernier point, mais non le moindre, de développer l'ensemble des relations bilatérales. Ces entretiens, qui se déroulent dans un cadre confidentiel, permettent un échange ouvert, critique et constructif sur des questions sensibles.

Le renforcement de l'état de droit, le système judiciaire et d'exécution des peines, la peine de mort, le statut des minorités en Suisse et en Chine et la liberté de religion ont été parmi les principaux sujets abordés. Les deux pays ont également évoqué leur engagement au sein du Conseil des droits de l'homme et l'examen périodique universel effectué dans ce cadre, ainsi que la problématique des droits de l'homme dans l'économie, de même que les projets de réforme annoncés par la Chine le 12 novembre dernier. Les parties ont en outre convenu de poursuivre les projets de promotion des droits de l'homme en cours, tel l'échange d'experts en matière d'exécution des peines, et d'approfondir encore le dialogue sur les droits de l'homme dans l'économie.

En marge du dialogue à proprement parler, qui s'est déroulé le 25 novembre, des rencontres entre des autorités gouvernementales et des organisations non gouvernementales ont eu lieu les 26 et 27 novembre. Elles ont rassemblé des représentants de la cour populaire suprême chinoise, du bureau national des affaires religieuses, de l'union des avocats chinois ou encore de l'académie des sciences sociales, ainsi que des acteurs de la société civile. Ces rencontres individuelles, qui ont permis des échanges approfondis sur des thèmes spécifiques, ont ainsi renforcé le dialogue sur les droits de l'homme.

La délégation chinoise était composée de représentants du ministère des affaires étrangères et d'autres organes gouvernementaux compétents dans les domaines de la justice, la sécurité publique, de l'économie, des minorités et des religions. La délégation suisse, emmenée par l'ambassadeur en charge des questions de politique des droits de l'homme, Paul Koller, réunissait des représentants du DFAE, du DFJP, du DFI et du DEFR, ainsi qu'un expert externe en matière d'exécution des peines.

Adresse pour l'envoi de questions:

Information DFAE
Palais fédéral ouest
CH-3003 Berne
Tél.: (+41) 031 322 31 53
Fax: (+41) 031 324 90 47
E-Mail: info@eda.admin.ch

Auteur:

Département fédéral des affaires étrangères
Internet: <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>⁽¹⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)